Disponibilité I Réactivité I Pertinence

Quels avantages

pour le médecin prescripteur et sa patiente ?

Coordination des soins Ville/Hôpital et **astreinte médico-soignante assurée 24h/24, 7j/7**.

100% des soins sont pris en charge par l'assurance maladie et la complémentaire santé.

L'HAD a la possibilité de **dispenser des médicaments de la réserve hospitalière.**

Accompagnement global et évolutif adapté aux besoins de la patiente et des aidants.

De la grossesse au post-partum.

Pour l'admission d'une patiente **contactez-nous au**

04 72 27 47 00

admission@hadlyon.asso.fr

Pour toute demande d'information, **contactez-nous**
antepostpartum@hadlyon.asso.fr

SOINS ET SANTÉ

PRISE EN CHARGE ANTE ET POST-PARTUM

Et si c'était en Hospitalisation à Domicile ?

04 72 27 47 00

HAS Haute Autorité de Santé
Haute Qualité des soins
Établissement certifié avec mention

soinsetsante.org

Hospitalisation À Domicile Ante et Post-partum

L'Hospitalisation à Domicile (HAD) Ante et Post-partum permet la coordination au domicile de la patiente, de soins médicaux et paramédicaux continus et complexes en rapport avec la grossesse ou le post-partum. **L'admission se fait selon une prescription médicale de l'obstétricien ou du médecin généraliste. L'HAD est un établissement de santé soumis aux mêmes obligations que les établissements hospitaliers avec hébergement.**

Une sage-femme coordinatrice organise la prise en charge de la patiente en collaboration avec des acteurs de proximité dont les sages-femmes libérales. Un accompagnement psychologique et social ainsi que des conseils nutritionnels peuvent être proposés en complément.

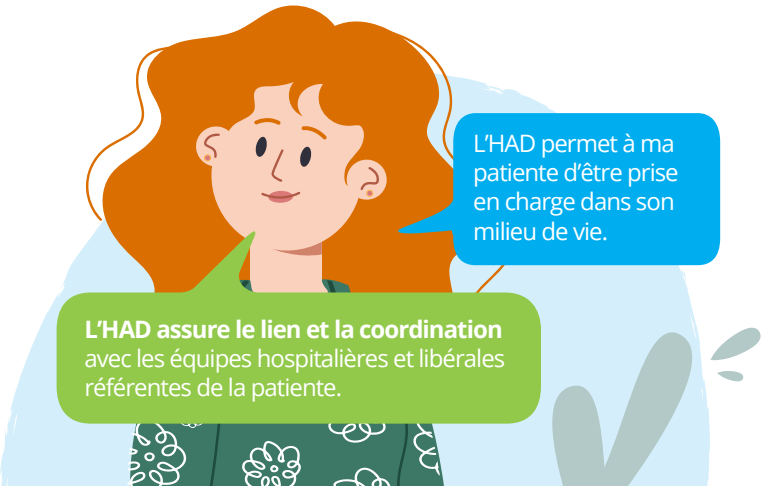

x1 **Demande**
Uniquement sur prescription médicale.

x **2 Etude de l'éligibilité de la demande**

x **3 Projet de soins**
Co-construit avec la patiente et les différents partenaires.

x **4 Entrée en HAD**
Si nécessaire, livraison du matériel et des dispositifs médicaux.

x **5 Visite de coordination**
Informations et organisation du déroulement de la prise en charge.

x **6 Soins**
Coordonnés par l'HAD, réalisés et tracés par les professionnels de santé qualifiés en fonction du projet.
Livraison des médicaments et dispositifs médicaux par l'HAD si nécessaire.

7x Réévaluation et ajustements
Tout au long de la prise en charge.

8x Sortie d'HAD
Décision collégiale en accord avec la patiente et les partenaires.

HAD ANTE ET POST-PARTUM POUR **QUELLES INDICATIONS ?**

Ante-partum :

- **Pathologie maternelle préexistante :** lupus, diabète, HTA, thrombophilie associée à un facteur de risque, SAPL
- **Pathologie maternelle gravidique :** hyperémèse gravidique, diabète gestationnel déséquilibré, HTA gravidique modérée, cholestase gravidique
- **Facteurs de risques liés aux antécédents obstétricaux :** antécédent de mort fœtale
- **Facteurs de risques liés à la grossesse :** rupture ou fissuration prématurée des membranes avant terme, RCIU modéré 5ème -10ème p., anémie justifiant l'injection de fer, antibiothérapie hospitalière après la phase aigüe (endométrite, pyélonéphrite, ...)
- **Problème médico-psycho-social associé à une indication médicale**
- **En l'absence d'alternative de soins :** menace d'accouchement prématuré suite à une hospitalisation, placenta praevia

Post-partum :

- **Pathologie spécifique du post-partum:** cicatrice périnéale ou de césarienne complexe, hématome ou abcès d'une plaie obstétricale, difficultés sphinctériennes, thrombus, périnée complet compliqué, dépression du post-partum
- **Pathologie gravidique non résolue :** HTA en cours d'équilibration, diabète en cours d'équilibration
- **Antibiothérapie hospitalière après la phase aigüe :** endométrite, pyélonéphrite, etc
- **Anémie justifiant l'injection de fer**
- **Difficulté d'allaitement chez une femme ayant au moins un facteur de risque associé**
- **Mère en situation de vulnérabilité associée à une indication médicale**